

Commune de VILLAROGER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 1^{er} mars 2022 à 18H00

Présents : CERISE Jérôme, CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, EMPRIN Mireille, MARMOTTAN Lionel, VIVET-GROS Alexis

Absents ayant donné procuration : LIMBARINU Nadine a donné procuration à Mireille EMPRIN
BOULANGEAT Mégane a donné procuration à Alexis VIVET-GROS

Absents : COGEZ Frédéric CREY Marlène

Secrétaire de séance : Lionel MARMOTTAN

Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens suivants :
 - . Lieu-dit La Bonneville Parcelle cadastrée Section A n°314
 - . Lieu-dit La Bonneville Parcelle cadastrée Section A n°1626
- Approuve les conventions relatives à la gestion des captages des refuges de Turia et de La Martin avec le Parc National de la Vanoise et autorise M. le Maire à les signer
- Autorise le Parc National de la Vanoise à mettre en place des zones bivouac sur des parcelles communales à proximité des refuges de Turia et de La Martin (zone de 10 personnes pour La Martin et de 6 personnes pour Turia)
- Autorise l'occupation temporaire du domaine public par le survol d'un balcon en saillie au chef-lieu
- Autorise M. le Maire à ester en justice auprès du Tribunal administratif dans le cadre d'une requête déposée à l'encontre d'un permis de construire et l'autorise à désigner un avocat pour défendre les intérêts de la commune
- Confirme sa volonté de mener à terme le projet de régularisation à titre gratuit de l'assiette de la route de La Savine
Sollicite de Monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet conjointement à une enquête parcellaire à l'encontre des propriétaires de parcelles restant à acquérir
Autorise M. le Maire à :
 - . Poursuivre l'acquisition des emprises nécessaires à la régularisation de l'assiette de la Route de La Savine, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation et à représenter la commune dans les démarches nécessaires notamment pour la signature des actes d'acquisition
 - . Signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à la poursuite de la procédure d'expropriation et à représenter, le cas échéant, la commune dans la phase judiciaire et indemnitaire, notamment lors du transport sur les lieux et à l'audience
 - . Engager toutes les dépenses prévues à cet effet
- Approuve les avenants aux marchés de travaux pour la reprise des réseaux du Hameau de La Savine, afin de prendre en compte l'ajout d'une formule de révision des prix qui avait été omise dans la version d'origine du CCAP
- Sollicite une subvention auprès du FACE pour les travaux de renforcement, de sécurisation et d'enfouissement des réseaux du Hameau de La Savine
- Accepte la proposition du Groupement N. Chomaz/BIO INSIGHT pour l'élaboration de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme
- Décide le recrutement d'un agent technique contractuel du 03/03/2022 au 07/07/2022, sur une durée hebdomadaire de 5H00 pour assurer l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire
- Approuve la Convention en vue de la constitution d'un groupement de commande avec les communes de Val d'Isère, Sées, et Sainte Foy Tarentaise pour le lancement d'un appel d'offres conjoint pour les services communaux d'eau potable et d'assainissement collectif sur leurs territoires,

souhaite que cette convention ne préjuge pas du périmètre final de la consultation commune et autorise M. le Maire à la signer

- Autorise l'achat d'un nom de domaine à un particulier
- Accepte le remboursement des frais engagés par M. le Maire pour un voyage d'études en Andorre (*M. le maire concerné a quitté la salle*)
- Accepte la convention d'occupation du domaine communal avec le Restaurant GOYET au Pré pour la mise en place d'une terrasse sans aménagements du 01.03.2022 au 30.04.2022 (*M. le maire concerné a quitté la séance*)
- Accorde une subvention de 230€/élève à l'école de La Gurraz pour la classe de découvertes « Cirque et Montagne » prévue début mai à Aillon-le-Jeune (*1 abstention*)
- Accepte la mission de maîtrise d'œuvre du bureau ABEST, d'un montant de 29950€ HT, pour l'extension neige de culture sur le secteur haut de Villaroger

Vu par Nous, Alain EMPRIN Maire de la Commune de VILLAROGER pour être affiché le 8 mars 2022 à la porte de la Mairie.

A VILLAROGER le 8 mars 2022

**Le secrétaire de séance
Lionel MARMOTTAN**



**Le Maire
Alain EMPRIN**

